

Procès-verbal de la séance du 10 mai 2017 à 18h.00 à la caserne des pompiers, Lausanne

Ordre du jour

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016
4. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants
5. Préavis N° 2 / 2016-2021 – Comptes de l'exercice 2016
6. Préavis N° 3 / 2016-2021 – Rapport de gestion 2016
7. Rapport de la Commission chargée d'examiner le postulat « Pour un large débat sur l'avenir du transport de personnes », déposé par M. Benoît Gaillard
8. Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne
9. Agendas
10. Divers

1. Appel

Vingt-quatre déléguées ou délégués remplaçants et 8 suppléants sont présents, le quorum est atteint. Deux personnes se sont excusées (délégués) + 6 absents.

2. Communications de la Présidente

Tout le monde a reçu par mail son code WI-FI personnel (Durée = 3 heures).

A part 1 ou 2 exceptions près, l'accès fonctionne assez bien.

3. Approbation du PV de la séance du 12 octobre 2016

Le PV est accepté à la majorité, sauf 1 abstention.

4. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants du CIT

A la majorité, ont été élus et prêtés serment, conformément à la Loi sur les Communes du 28.02.1956 :

| | <i>Délégués</i> | | <i>Suppléants</i> | | | |
|---|-----------------|---------------|-------------------|---------------|--------------|--------------------|
| | <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Titre</i> | <i>Localité</i> |
| 1 | Canessa | Angelo | | | CC | Chavannes-p-Renens |
| 2 | Beaud | Michelle | | | M | Crissier |
| 3 | Mischler | Maurice | | | S | Epalinges |
| 4 | | | Litzistorf | Natacha | CC | Lausanne |
| 5 | | | Parolini-Sutter | Eliane | CC | Mont-sur-Lausanne |
| 6 | | | Sengstag | Yoann | CC | Renens |

4. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants du CIT - Suite

Doivent encore être assermentés :

| | <i>Délégués</i> | | <i>Suppléants</i> | | | |
|---|--------------------|---------------|-------------------|-----------------|--------------|-----------------|
| | <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Titre</i> | <i>Localité</i> |
| 1 | Rempl. B. Henzelin | | | | CC | Prilly |
| 2 | | | Birchler | Jean-Christophe | CC | Lausanne |
| 3 | | | Chenaux-Mesnier | Muriel | CC | Lausanne |
| 4 | | | Klunge | Henri | CC | Lausanne |

5. Préavis N° 2 / 2016-2021 – Comptes de l'exercice 2016

M. Sébastien Süess, président-rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du rapport de la commission (document = c/o secrétariat du CIT).

Cela étant, la Présidente ouvre la discussion :

M. Maurice Genier - Prilly

- N'a pas de commentaires/objections à formuler sur le rapport de gestion en lui-même.
- En revanche, au niveau du contrôleur, en consultant les annexes du bilan, remarque qu'il est fait mention, sur les 2 pages, d'un excédent de charges de Fr. 81'000.-. Pour un contrôleur qui passe allégrement un excédent de revenus réels dans les comptes, ne trouve pas cela très sérieux et pense qu'il serait bon de changer d'auditeur.

Réponse de M. Pierre-Antoine Hildbrand

- En prend acte. Pense effectivement que ce serait un bon motif de changer d'auditeur.
- Pour information, le Comité de Direction s'est réuni ce lundi à Lausanne, afin de voir parmi les offres reçues, laquelle se distancierait entre la révision de comptes et l'établissement des comptes.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Décision

Le préavis N° 2/2016-2021 du 14 mars 2017 - Comptes de l'exercice 2016 de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, est accepté à l'unanimité.

6. Préavis N° 3 / 2016-2021 – Rapport de gestion 2016

M. Sébastien Süess, président-rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du rapport de la commission (document = c/o secrétariat du CIT).

La présidente ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

Décision

Le préavis N° 3/2016-2021 du 14.03.2017 – Rapport de gestion 2016, tel que présenté par la Commission de gestion de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, est accepté à l'unanimité.

7. Rapport de la Commission chargée d'examiner le postulat « Pour un large débat sur l'avenir du transport de personnes », déposé par M. Benoît Gaillard

La Présidente

Ledit rapport a été transmis par mail, avec la convocation à cette séance.

Cela étant, ouvre la discussion.

7. **Rapport de la Commission chargée d'examiner le postulat « Pour un large débat sur l'avenir du transport de personnes », déposé par M. Benoît Gaillard - Suite**

M. Gaillard

Pour rappeler le contexte, ce postulat date déjà de plus d'une année et n'a pas été réactualisé.

Beaucoup de personnes de ce conseil s'intéressant à cette thématique, il était logique de les informer sur ce qui se passait. Malheureusement, nous avons relativement peu eu l'occasion d'en parler, hormis à l'occasion de modifications de détails du règlement où ce point figurait dans un des ordres du jour dudit conseil. Le débat public donc sur ces questions n'a pas vraiment eu lieu, alors qu'en réalité, il y a eu énormément de changements de mode d'utilisation au niveau des transports publics, privés (voitures, scooters, vélos, taxis, etc.) et de transformations sur le marché avec l'arrivée de nouveaux acteurs, ce qui a donné lieu potentiellement à des révisions légales aux échelons supérieurs, avec envoi d'un postulat au niveau du Grand Conseil, motions au niveau du parlement fédéral, etc.

Le but modeste de ce postulat était de suggérer que sur le modèle de ce qui a pu se faire dans différentes communes du canton sur des thèmes tels qu'états généraux du commerce, conférences sur la culture, etc., il aurait été utile de prévoir/imaginer une vision plus élargie du transport de personnes et des services de taxis, bien que cela concerne plus l'agglomération centrale du Canton de Vaud que le reste du canton.

Le temps a passé, les motions mentionnées ci-dessus ont été transmises au parlement fédéral et le canton annonce pour très bientôt un projet de révision légal en réponse au postulat déposé à l'époque par M. Mathieu Blanc.

Cela étant, ne sachant plus très bien ce qu'il doit faire pour que ce débat ait réellement lieu et qu'il soit utile, invite les membres présents à renvoyer ce postulat au Comité de Direction, afin que quelles que soient la teneur des révisions légales qui vont survenir au niveau fédéral, cantonal, ou lors d'éventuelles modifications de règlements intercommunaux lausannois, d'avoir l'opportunité de mettre ces objets en débat public, avec d'autres acteurs que ceux représentés dans ce conseil, ou ceux qui ont voix au chapitre lorsqu'il s'agit de s'exprimer dans la presse, avant de les faire adopter.

Décision

Avec 17 oui, 3 non et 4 abstentions, le postulat pour un « large débat sur l'avenir du transport des personnes », est renvoyé au comité de direction, pour réexamen du dossier.

8. **Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne**

M. Pierre-Antoine Hildbrand

- La situation des différents taxis lausannois s'est largement dégradée en 2016. Comme il est fait mention dans le rapport de gestion, le nombre de courses effectuées via la centrale, a baissé de 8.8% pour les taxis A et de 5.0% pour les taxis B.
- Dans le même temps, attendait avec impatience la décision du Tribunal Cantonal suite à l'acceptation de la recevabilité du recours d'Uber en lien avec la contestation d'une partie du règlement adopté par les membres présents. L'arrêt daté du 04.05.2017, nous donne partiellement tort, mais à son avis sur des points qui ne remettent pas en cause le modèle défini par l'association intercommunale des taxis, à savoir celui de services offerts via une application Internet ouverte, soumise à nos règles sur une centrale, où le Tribunal Cantonal nous donne raison. Donne également partiellement raison à Uber sur l'application de la loi sur le marché intérieur, notamment sur la prise en charge de clients sur le territoire de la région lausannoise. Seuls, les chauffeurs et exploitants de taxis externes, dont l'activité est licite dans le canton ou la commune où ils ont leur siège ou leur établissement, pourront offrir leurs services et prestations de travail sur tout le territoire suisse, et donc également dans l'arrondissement intercommunal.
- Il s'agit ici d'une analyse grossière de l'arrêt paru le 04.05.2017. Rappelle que malgré les risques juridiques, l'actuel règlement avait été mis en vigueur, après avoir remporté 2 instances. Malheureusement, il y a eu ce revirement du Tribunal Fédéral. Il n'est pas exclu non plus qu'Uber recourt contre la décision du Tribunal Cantonal, considérant que celui-ci ne va pas dans leur sens ou pour d'autres motifs purement dilatoires.

8. Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne - Suite

M. Pierre-Antoine Hildbrand

- Vont donc faire le point ce lundi 15.05.2017, et saurons à l'issue du délai de recours, si Uber retourne au Tribunal Fédéral. A ce moment-là, auront vraisemblablement un règlement consolidé qui sera remis à jour.
- Pour le reste, et comme la dernière fois, sont toujours en attente d'un projet annoncé du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a informé qu'il continuait à travailler en vue d'une mise en consultation d'un cadre cantonal dans le domaine des taxis. Si ce cadre cantonal paraît prochainement, la réponse au postulat de M. Gaillard pourra trouver sa place dans l'organisation d'un débat sur ce projet mis en consultation dans le délai, et permettra ainsi de nous réunir hors de l'agenda habituel des séances dudit Conseil, ainsi qu'avec d'autres acteurs de la mobilité, en particulier des professionnels du domaine.
- N'a pas d'autres éléments à communiquer par rapport au cadre fédéral, vu que toutes les pièces maîtresses sont entre les mains du Conseil Fédéral. Regarde également avec attention sur ce qui se passe du côté de Genève, cette dernière a une loi-cadre mais assiste aussi en tant que spectateur sur ce qui va ressortir de cette loi cantonale.

Cela étant, la présidente ouvre la discussion.

Mme Masmejan

- Demande s'il est possible d'avoir la référence de l'arrêté ?

Réponses

- La référence est CCST 2016.0006.
- L'arrêté du 04.05.2017 sera joint au dit procès-verbal.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

9. Agenda

La prochaine séance du Conseil Intercommunal des Taxis est fixée **AU MERCREDI 1er NOVEMBRE 2017, à 18h 00.**

Lieu : Sera communiqué en temps opportun (pourrait varier en fonction de l'accessibilité du WI-FI et disponibilités de parcage).

10. Divers

10.1 Interpellation de M. Benoît Gaillard déposée le 21.04.2017

La Présidente

Vu l'interpellation de M. Gaillard, et la rubrique « Motion, postulat, interpellation » ne figurant pas systématiquement à l'ordre du jour dudit conseil, cet objet figurera dorénavant à chaque fois à l'ordre du jour.

Cela étant, demande à M. Gaillard de venir lire son interpellation. Cette dernière a été déposée auprès du comité de direction. La réponse par écrit dudit comité est distribuée en séance.

M. Gaillard

- Une première interpellation avait déjà été déposée sous la législature précédente.
- Le but de cette présente interpellation est d'obtenir des données chiffrées actualisées sur la situation en matière d'application du RIT et des prescriptions fédérales, notamment l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes.
- Depuis 2016, l'effectif de la police de Lausanne a été renforcé pour améliorer les contrôles. A divers moments, des chiffres ont été communiqués dans les médias et dans les séances du conseil intercommunal.

10. Divers

10.1 Interpellation de M. Benoît Gaillard déposée le 21.04.2017 - Suite

M. Gaillard

- Il s'agit, et c'est l'essentiel, de chercher à obtenir par la présente, une vue d'ensemble chiffrée aussi précise que possible sur le nombre d'infractions, d'amendes, de paiements d'infractions et autres informations pertinentes sur l'application des différentes normes de la réglementation des taxis. Estimait intéressant d'avoir une vision un peu plus consolidée et officielle sur l'activité, contrôles, effectués par les différentes polices notamment par celle de Lausanne.

M. Hildbrand

- Vu le rythme des séances dudit conseil, il lui semblait mal céans de prendre uniquement note de l'interpellation et de ne répondre que dans 6 mois, d'où cette rapide réponse formulée par le comité de direction.
- A cet effet, remercie M. Gloor, brigadier, qui les assiste dans leurs annonces publiques, et M. Gaillard, pour avoir déposé cette interpellation sur « Uberpop et autres pratiques non conformes au droit applicable pour les services de taxis ».

Ci-dessous, quelques extraits de la réponse du comité de direction aux questions posées par M. Gaillard, à savoir :

- Au cours des années 2015, 2016 voire 2017 en cours, combien de contrôles diurnes spécifiques ont eu lieu. Réponse : 4 en 2015 / 17 en 2016 / 4 en 2017
- Combien d'amendes ont été prononcées par type d'infraction à l'encontre des conducteurs d'Uber. Réponse : 54 en 2015 / 322 en 2016 / 88 en 2017
- Rapports établis à l'encontre d'autres conducteurs, les montants des amendes variant entre Fr. 500.- et Fr. 1'000.- dans les cas de récidive. Réponse : 81 en 2015 / 99 en 2016 et 28 en 2017.
- Combien de cas de récidives. Réponse : 7 en 2015 / 67 en 2017 / 19 en 2017
- Combien de contrôles ont eu lieu et combien d'enquêtes ont été ouvertes. Réponse : Plusieurs dénonciations ont été envoyées au Ministère Public par la Brigade des Taxis. De plus, certains conducteurs fonctionnant sous l'application UberX ont également été dénoncés.
- Nombre de constats d'infractions de conducteurs avec autorisation A. Réponse : 41 en 2017/ 45 en 2016 / 9 en 2017
- Nombre de constats d'infractions de conducteurs avec autorisation B. Réponse : 43 en 2017/ 22 en 2016 / 6 en 2017
- Nombre de conducteurs sans autorisation. Réponse : 84 en 2015 / 363 en 2016 / 101 en 2017
- A la question est-ce que le comité de direction estime que les ressources affectées au contrôle sont suffisantes et le cas échéant, indiquer comment il envisage l'évolution de ces ressources pour les années à venir, il est répondu qu'il est prématuré de répondre à cette question. En effet, au niveau fédéral, se fait jour une volonté d'assouplir les exigences envers les chauffeurs de taxis et de supprimer l'obligation du tachygraphe. Par ailleurs, au niveau cantonal, une nouvelle loi sur le service des transports de personnes devrait être mise prochainement en consultation.
- Pour le reste, se référer au document en mains des participants.

M. Hildbrand

- Souligne que dans leur réponse, il est fait mention des difficultés à obtenir du Ministère public, des informations/renseignements lors de dénonciations pénales contre Uber et le montant des amendes y relatives infligées à cette dernière. Sont aussi souvent confrontés à l'Association de Taxis où des chauffeurs de taxis ne comprennent pas pourquoi le montant des amendes ne connaît pas un cours exponentiel alors que nous sommes soumis à des règles supérieures, etc.
- Ont également réclamé un document par rapport aux dénonciations sur certains chauffeurs d'Uber bénéficiant de l'aide sociale, ce qui consiste une difficulté supplémentaire. Or, à ce jour, n'ont encore malheureusement reçu aucune réponse et ne peuvent donc pas agir par ce biais.

10.1 Interpellation de M. Benoît Gaillard déposée le 21.04.2017 - Suite

M. Hildbrand

- Actuellement, sont en train d'agir au niveau de l'administration cantonale des impôts, où certains chauffeurs ne seraient pas déclarés. Là également, sont en attente de réponses pour voir ce qu'il y aurait lieu d'entreprendre entre ces différentes branches administratives. A ce stade, avoue une certaine impuissance, vu qu'ils doivent respecter le cadre légal, et peinent à discerner les limites qui leurs sont imposées. Mais une fois le projet cantonal publié, fera en sorte qu'il réponde aux objections soulevées.

Cela étant, la Présidente ouvre la discussion.

M. Montabert

- Demande à quelle date s'arrête les chiffres 2017 ?

Réponse

- A fin avril 2017.

M. Gaillard

- Remercie très chaleureusement le comité de direction et toutes les personnes qui ont œuvré à rassembler ces données pour cette réponse rapide, qui lui paraît tout à fait circonstanciée.
- Se réjouit qu'elle offre un aperçu un peu plus public, d'un fait qui a été plusieurs fois dénoncé. Vaut mieux avoir des faits chiffrés que des sentiments ou impressions.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Décision

- L'interpellation de M. Gaillard et la réponse à cette dernière par le Comité de Direction seront joints au présent procès-verbal.

La Présidente

Clôt cette séance en remerciant les membres d'avoir participé à la dite séance et leur souhaite un bel été.

Fin de la séance à 19h.15.

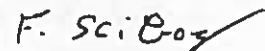
Pour le conseil intercommunal :

Isabelle Steiner



Présidente

Fabienne Sciboz



Secrétaire